

\*\*\*\*\*

Demande de crédit de fr. 30'000.-  
pour l'isolation des combles et  
le drainage du pied de façade Est  
de la Maison de commune

## RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

### Relatif à une demande de crédit de fr. 30'000.- pour l'isolation des combles et le drainage du pied de façade Est de la Maison de commune

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le bâtiment communal a été construit à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et la partie ouest rafraîchie en 1991-1992.

Les archives communales doivent être conservées dans des bonnes conditions, dans des locaux sains. Or, nous avons constaté d'importantes infiltrations d'eau dans les locaux dédiés à celles-ci. Le Conseil communal propose d'assainir le bâtiment communal par un drainage le long du bâtiment côté est. En effet, l'eau qui arrive depuis le nord (la Crêta) s'infiltré dans le sol, puis dans le mur du bâtiment et humidifie les locaux. Malgré la pose de deux déshumidificateurs, de nombreux documents sont moisissés et devront être nettoyés par une entreprise spécialisée, d'où l'importance d'améliorer cette situation.

D'autre part, chaque hiver des glaçons se développent par temps froid et pendent tout le long des chenaux de la façade sud. Le câble chauffant ne suffit de loin pas à améliorer cette situation. Si un glaçon tombait sur une personne, la commune serait responsable des dégâts causés. Aussi, pour remédier à cette situation, le Conseil communal s'est approché d'une entreprise spécialisée en isolation soufflée, qui propose d'injecter l'isolant dans le plancher du galetas ainsi que dans le berceau du toit côté sud.

Ces travaux se feront encore cette année, puis nous étudierons les autres réfections du bâtiment – changement des fenêtres est et sud-est, locaux est et façades.

La demande de crédit se présente de la façon suivante :

Libellé	Montants
Drainage du pied de façade est, avec construction d'une chambre de contrôle	Fr. 11'000.--
Isolation par insufflation de laine de roche dans le vide du plancher du galetas et des sous-pentes de toit ainsi que de la lucarne, y compris location d'une nacelle	Fr. 13'800.--
Sous-total 1	Fr. 24'800.-
TVA 8%	Fr. 1'985.--
<b>Sous-total 2</b>	<b>Fr. 26'785.--</b>
Divers et imprévus	Fr. 3'215.--
<b>TOTAL</b>	<b>Fr. 30'000.--</b>

Cette dépense devra être amortie au taux de 10%. Cet investissement représentera donc une charge annuelle de fr. 3'000.- dans le chapitre n° 943 Immeubles du patrimoine administratif,

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir entrer en matière sur ledit rapport et d'accepter l'arrêté y relatif.

En vous remerciant de votre attention et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

La Côte-aux-Fées, le 2 juin 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

LAURENT PIAGET

COSETTE PETREMAND

Annexe : arrêté

# **Le Conseil général de la Côte-aux-Fées**

Vu le rapport du Conseil communal du 2 juin 2014;

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

Sur proposition du Conseil communal,

## **A R R E T E**

**Article premier** Un crédit de Fr. 30'000.-- est accordé au Conseil communal pour l'isolation des combles et le drainage du pied de façade Est de la Maison de commune.

**Article 2.-** La dépense sera comptabilisée dans le compte des investissements n° 943.503.01 et amortie au taux de 10%.

**Article 3.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Article 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

La Côte-aux-Fées, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

STEPHANE GUILLAUME

FABIEN PETREMAND